

Le 04 SEP. 2015



Nos réf : Proximité et Politique de la ville

Affaire suivie par : Mission Politique de la Ville  
N° de poste : 01 48 79 62 96

Objet : Invitation à devenir membre du Conseil citoyen

Madame, Monsieur,

La ville d'Aulnay-sous-Bois s'est résolument engagée dans l'élaboration d'un nouveau contrat de Ville, le « contrat unique », nouveau cadre d'action de la politique de la ville issu de la loi du 21 février 2014, dont l'objectif est de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. A Aulnay, les quartiers prioritaires, légèrement modifiés par le décret du 30 décembre 2014, concernent essentiellement la partie Nord de la Ville avec notamment une nouvelle attention portée au quartier de Balagny. Un plan des quartiers concernés est joint au présent courrier.

Ce nouveau contrat unique consiste en un plan d'actions concerté autour de tout ce qui participe au quotidien des habitants d'Aulnay-sous-Bois et de tout ce qui contribue à la cohésion urbaine et sociale, comme le développement économique et donc l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, l'éducation et la citoyenneté, la santé, l'accès au droit, l'accès au sport, la lutte contre les discriminations ou encore l'égalité femme-homme. Chacun des signataires y indiquera ses engagements, notamment financiers, en faveur de la réduction des inégalités qui touchent les quartiers prioritaires.

Tous les acteurs sont associés à son élaboration et à sa signature, qui aura lieu à l'automne 2015 : l'Etat, les collectivités territoriales, Pôle emploi, la CAF, l'Education Nationale sans oublier, au premier chef, les habitants du quartier.

En effet, le Contrat de Ville est une démarche de projet au service d'un contrat unique et global construit avec et pour les habitants à travers la mise en place d'une nouvelle instance participative : les Conseils Citoyens. Distincts des conseils de quartiers, les Conseils Citoyens répondent à la volonté d'associer les acteurs et les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets locaux. Ils seront installés d'ici à l'automne prochain, moment de la signature du Contrat de ville.

Instance de partage, de collecte et de recueil de la parole des habitants, le Conseil Citoyen est indépendant des pouvoirs publics. Il peut assister à toutes les réunions de pilotage de la politique de la ville. Il peut aussi assurer en direct le pilotage du Fonds de Participation des Habitants (FPH). Ce fond qui contribue au lien social et à l'amélioration du cadre de vie et qui est plafonné à 1000€, permet de financer des projets portés par tout habitant des quartiers prioritaires.

Le Conseil Citoyen sera composé de 30 personnes, dont 15 tirées au sort, et 15 « acteurs locaux » volontaires (représentants d'associations, membres de collectifs citoyens, membres de conseils de quartiers), dans le respect de la parité femme-homme.

Parmi les acteurs locaux, nous avons souhaité vous associer, responsables associatifs et membres des Conseils de Quartier. Cela permettra de renforcer la transparence de l'action municipale, le suivi des problématiques quotidiennes, la concertation et l'information sur les différents projets.

... / ...

HÔTEL DE VILLE



**Aussi, je vous invite à faire acte de candidature, en contactant le service Politique de la ville :**

**Téléphone : 01 48 79 62 96**

**Courriel : [politiquedelaville@aulnay-sous-bois.com](mailto:politiquedelaville@aulnay-sous-bois.com)**

Ce service se tient également à votre disposition pour vous apporter tout renseignement ou précision complémentaire, et répondre à vos questions.

L'ensemble des personnes candidates seront invitées à se rendre à une réunion de désignation prévue le :

**Mardi 15 septembre 2015**

**à 19h00**

**à la Ferme du Vieux Pays  
(30 rue Jacques Duclos)**

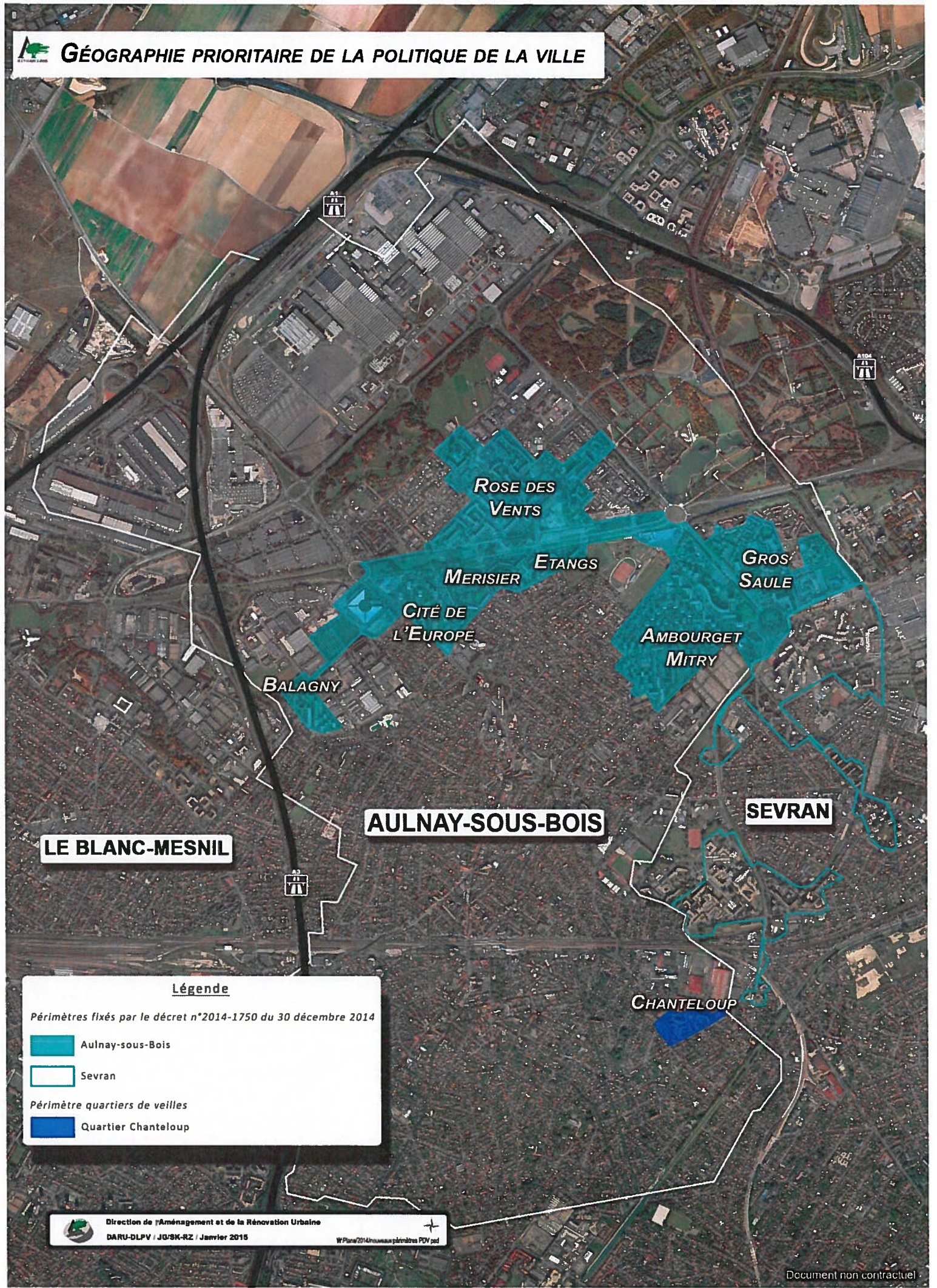
Un tirage au sort sera réalisé parmi toutes les personnes qui se seront portées candidates au Conseil Citoyen, afin de constituer le groupe des 15 « acteurs locaux ».

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation citoyenne au bénéfice du territoire aulnaysien auquel je connais votre attachement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Bruno BESCHIZZA  
Maire d'Aulnay-sous-Bois  
Conseiller régional d'Ile de France





**LE BLANC-MESNIL**



**AULNAY-SOUS-BOIS**

**SEVRAN**


CHANTELOUP

**Légende**

Périmètres fixés par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014

-  Aulnay-sous-Bois
-  Sevrans

Périmètre quartiers de veilles

-  Quartier Chanteloup